

LA CARTE L'ATTITUDE PROVENCE

FICHE TECHNIQUE EN SAVOIR PLUS



PRÉSENTATION

■ D'une valeur totale de **100 €**, la carte L'Attitude Provence, comporte 5 porte-monnaie numériques destinés à réduire les coûts liés à la pratique culturelle et sportive.

QUELLES SONT LES RÉDUCTIONS ET LES MONTANTS DISPONIBLES SUR LA CARTE ?

■ La carte permet aux jeunes d'accéder aux différents porte-monnaie présentés ci-après.

> **30 €** de réduction pour la **PRATIQUE SPORTIVE** :

Ce porte-monnaie permet de réduire les frais d'adhésion à une structure, le paiement d'une licence, d'une inscription à un stage ainsi qu'à une pratique ponctuelle.

> **30 €** de réduction pour la **PRATIQUE ARTISTIQUE** :

Ce porte-monnaie permet de réduire les frais d'adhésion à une structure, l'inscription à un stage ainsi qu'à une pratique ponctuelle.

> **20 €** de réduction pour la **PRATIQUE OPTIONNELLE** :

Ce porte-monnaie peut se cumuler avec la PRATIQUE SPORTIVE et/ou la PRATIQUE ARTISTIQUE et permet de réduire plus fortement les frais d'adhésion à une structure, le paiement d'une licence, l'inscription à un stage ainsi qu'à une pratique ponctuelle.

> **10 €** de réduction pour l'achat de **LIVRES** et/ou de **CONTENU NUMÉRIQUE** :

Ce porte-monnaie permet d'acheter à prix réduit des livres et/ou du contenu numérique (musique, film, livres...).

> **10 €** de réduction pour l'achat de **PLACES DE SPECTACLES VIVANTS** :

Ce porte-monnaie permet d'acheter à prix réduit des places de spectacles (théâtre, festivals...).

VALIDITÉ DES RÉDUCTIONS

■ Les réductions sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

BÉNÉFICIAIRES

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CARTE L'ATTITUDE PROVENCE ?

■ Les collégiens domiciliés et scolarisés dans les Bouches-du-Rhône qui en font la demande sur lattitude13.zecarte.fr.

À QUELLE PÉRIODE LES BÉNÉFICIAIRES PEUVENT-ILS DEMANDER UNE CARTE ?

■ Les demandes de cartes s'effectuent à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours dans la limite des stocks disponibles.

LE FONCTIONNEMENT

QUELLE(S) CATÉGORIE(S) DE RÉDUCTION L'ATTITUDE PROVENCE ACCEPTER ?

La collectivité affiliée le partenaire à une ou plusieurs catégories de réduction en fonction de la/ des prestation(s) qu'il propose. Cette information est indiquée sur la 1ère page de la convention-cadre n° 184 du 17 juillet 2015 ainsi que sur l'extranet partenaire accessible avec vos identifiants via lattitude13.zecarte.fr.

COMMENT EFFECTUER UNE TRANSACTION ?

Les transactions s'effectuent en ligne sur lattitude13.zecarte.fr ⁽¹⁾.

L'ensemble des transactions est visible depuis l'extranet partenaire, onglet "gestion des remboursements".

PROCÉDURE :

Lorsqu'un bénéficiaire vous remet sa carte, vous devez :

- > vous connecter avec vos identifiants sur lattitude13.zecarte.fr,
- > aller sur l'onglet "effectuer une transaction",
- > entrer le n° de carte du bénéficiaire ainsi que sa date de naissance (JJ/MM/AAAA),
- > sélectionner le porte-monnaie à débiter (sur votre extranet apparaît uniquement le(s) porte-monnaie du jeune pour lequel votre structure est conventionnée, ainsi que le solde restant),
- > entrer la somme désirée par le jeune,
- > valider la transaction.

Le montant est libre jusqu'à 2 chiffres après la virgule (ex : 9,37 €) mais ne peut pas dépasser une somme supérieure au solde disponible. Si le jeune en fait la demande, vous devez imprimer et lui remettre les informations de la transaction.

EST-IL POSSIBLE D'ANNULER UNE TRANSACTION ?

OUI, après une transaction, il est possible d'effectuer l'annulation de celle-ci. A titre indicatif, une transaction ayant lieu entre le :

- > 1^{er} et le 14 du mois en cours pourra être annulée jusqu'au 14 de ce même mois,
- > 15 et le dernier jour du mois pourra être annulée jusqu'au dernier jour de ce même mois.

La transaction annulée, la carte du jeune sera donc « recréditée » et votre remboursement n'aura pas lieu.

La transaction apparaîtra bien dans l'extranet partenaire et dans l'extranet bénéficiaire sous le statut "Annulé".

PROCÉDURE :

Si vous désirez annuler une transaction, vous devez :

- > vous connecter avec vos identifiants sur lattitude13.zecarte.fr,
- > aller sur l'onglet "effectuer une transaction",
- > cliquer sur "annuler la transaction" correspondant à la transaction concernée,
- > entrer la date de naissance du jeune et confirmer.

LA CARTE DU JEUNE NE FONCTIONNE PAS, QUE FAIRE ?

La carte est en opposition (carte signalée volée/perdue) : aucune transaction n'est possible, il ne faut pas l'accepter.

Les réductions de la carte sont expirées⁽²⁾ : il est impossible d'effectuer une transaction.

REMBOURSEMENTS

COMMENT FONCTIONNE LE REMBOURSEMENT DES RÉDUCTIONS ?

Les transactions effectuées entre le :

- > 1^{er} et le 14 du mois en cours, vous seront remboursées par virement le 15 du mois en cours
- > 15 et le dernier jour du mois en cours, vous seront remboursées par virement le 1^{er} du mois suivant.

Selon les organismes bancaires il faut ajouter 2 à 3 jours avant que la transaction soit visible sur le compte de votre structure.

Y A-T-IL UN COÛT POUR LE PARTENAIRE ?

NON. Par le biais de son prestataire, le Département rembourse au partenaire l'intégralité du montant des transactions (ex : 7,53 € de réduction L'Attitude = 7,53 € remboursés au partenaire) par virement bancaire.

EST-IL POSSIBLE DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS ?

OUI, pour suivre l'évolution des remboursements des réductions L'Attitude Provence, vous devez vous connecter sur votre espace partenaire, onglet "gestion des remboursements".

RENOUVELER SON AFFILIATION ET/OU DEMANDER UNE MODIFICATION

Pour renouveler votre affiliation ou demander une modification⁽³⁾ de votre affiliation, vous devez :

- > vous connecter avec vos identifiants sur **lattitude13.zecarte.fr**,
- > modifier et valider les informations concernant votre structure,
- > imprimer la convention pré-remplie,
- > la retourner dans son intégralité, en double exemplaire, paraphée, datée, signée et tamponnée, accompagnée du RIB de votre structure, par voie postale à l'adresse suivante : **Conseil départemental des Bouches-du- Rhône, Hôtel du département, service Jeunesse - 52 avenue de saint Just - 13256 Marseille Cedex 20**

Si l'affiliation de votre structure ou la demande de modification des informations la concernant est :

- > **CONFIRMÉE**, vous recevrez un mail de validation ainsi qu'un courrier contenant un exemplaire de la présente convention signée par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône par voie postale.
- > **REFUSÉE**, vous recevrez un mail indiquant le motif du refus.

CONTACTS

Pour tout complément d'information vous avez la possibilité de contacter l'assistance téléphonique, ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 20h00 :



0,15 cts/min

 Vous pouvez également contacter l'équipe L'Attitude sur lattitude13.zecarte.fr

- 1 - si vous êtes détenteur d'un lecteur de carte (TPE), veuillez-vous référer au document spécifique "TPE" accessible sur le site.
- 2 - le 1^{er} septembre de chaque année les cartes sont remises à 0€. Pour créditer à nouveau sa carte, le jeune doit en faire la demande (cf. point 2).
- 3 - dans le cadre des demandes de modification et sous certaines conditions il est inutile de transmettre une nouvelle convention. Le site lattitude13.zecarte.fr indique la marche à suivre sur votre écran.